

Extrait du registre des délibérations
de Conseil Communautaire
Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la CCVE, Parvis des Communautés à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610), sous la présidence de M. Patrick IMBERT.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de votants pour les délibérations n° 88-2024 : 50 votants,

Nombre de votants pour les délibérations n° 89-2024 à n° 93-2024 : 51 votants,

Nombre de votants pour les délibérations n° 94-2024 à 98-2024 : 43 votants,

Nombre de votants pour les délibérations n° 99-2024 à n° 108-2024 : 42 votants,

Nombre de votants pour les délibérations n° 109-2024 : 41 votants,

Nombre de votants pour les délibérations n° 110-2024 à 123-2024 : 42 votants.

Présents : 38

AUVERNAUX : Wilfrid HILGENGA,

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE : Patrick IMBERT, Jacques MIONE, Michel TERRIER,

BAULNE : Xavier GUILBERT,

CERNY : François LACOMME, Alain VUITRY,

CHAMPCUEIL : Sandrine JACQUET (*absente lors du vote de la délib. n° 109-2024*), François PLANTE,

CHEVANNES : /

D'HUISON-LONGUEVILLE : Jean-Christophe HARDY (*départ après le vote de la délib. n° 98-2024*), Edith VINO (*départ après le vote de la délib. n° 98-2024*),

ÉCHARCON : Gérard RASSIER,

FONTENAY-LE-VICOMTE : Valérie MICK RIVES,

GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE : Gilles LE PAGE,

ITTEVILLE : Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE, Françoise GUILLARD, François PAROLINI,

LA FERTE ALAIS : Hervé FRANEL, Mariannick MORVAN,

LEUDEVILLE : Marie-Agnès FAIX, Jean-Pierre LECOMTE,

MENNECY : Anne-Marie DOUGNIAUX (*départ après le vote de la délib. n° 90-2024*), Xavier DUGOIN, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (*départ après le vote de la délib. n° 90-2024*), Alain LE QUELLEC (*départ après le vote de la délib. n° 90-2024*), Marie-José PERRET (*départ après le vote de la délib. n° 90-2024*), Annie PIOFFET, Patrick POLVERELLI, Jouda PRAT (*départ après le vote de la délib. n° 90-2024*), Jean-Paul REYNAUD (*départ après le vote de la délib. n° 90-2024*),

NAINVILLE LES ROCHES : Frédéric MOURET,

ORMOY : Jacques GOMBAULT, Maria Alexandra GONCALVES,

ORVEAU : Philippe DAMIOT,

SAINT-VRAIN : /

VAYRES-SUR-ESSONNE : Jocelyne BOITON (*arrivée pour le vote de la délib. n° 91-2024*),

VERT-LE-GRAND : Jean-Claude QUINTARD,

VERT-LE-PETIT : Vincent BERNIER, Laurence BUDELLOT.

Pouvoirs : 13

Dora ANNABI donne pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX,

Sami BEN OUADA donne pouvoir à Gilles LE PAGE,

Marie-Claire CHAMBARET donne pouvoir à François LACOMME,

Corinne CORDIER donne pouvoir à Patrick IMBERT,

Claude GARRO donne pouvoir à Jouda PRAT,
 Louis LANGLET donne pouvoir à Vincent BERNIER,
 Yoann MARFA-ANGLADA donne pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT,
 Nathalie MOURLAN donne pouvoir à Valérie MICK-RIVES,
 Marc NICOL donne pouvoir à Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE,
 Nicole PRIGENT donne pouvoir à Jean-Claude QUINTARD,
 Alexandre SPADA donne pouvoir à Xavier DUGOIN,
 Dominique TREHARD donne pouvoir à Michel TERRIER,
 Claudine TURON donne pouvoir à Jacques MIONE,
 Jean-Christophe HARDY donne pouvoir à Wilfrid HILGENGA (à partir de la délib. n° 99-2024).

Absents : 04

CHEVANNES : Marie FERNANDES-BOUDOT,
LA FERTE ALAIS : Laure CHENU,
SAINT-VRAIN : Christian DUPRE,
VERT-LE-PETIT : Jean-Michel LEMOINE.

Secrétaire de séance : Gilles LE PAGE.

Les délibérations sont présentées dans l'ordre de vote des élus en séance.

ACTIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 116-2024 : Tarification du centre aquatique communautaire Aquastade à compter du 2 janvier 2025

Dans le cadre du contrat de délégation de service public notifié le 12 juillet 2016, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a confié à la société AQUASTADE une mission globale de conception, réalisation de travaux de réhabilitation du centre aquatique situé sur la commune de MENNECY, puis d'exploitation et de gestion du service public.

Projet structurant pour le territoire et répondant aux attentes fortes des habitants, des scolaires et des clubs ou associations, le centre aquatique propose à chaque usager une offre tarifaire adaptée. Différentes prestations, activités sportives, de loisirs et de bien-être permettent toute l'année d'accueillir les publics de tout âge.

Le délégataire a émis auprès de la CCVE une proposition de campagne de redynamisation de l'équipement par étape, dans l'objectif de renforcer l'attractivité du site, son taux de fréquentation et par conséquent ses recettes commerciales, à compter de l'année 2025.

Une première étape de dynamisation consiste en une révision des tarifs suivants :

- les événements proposés par le délégataire :

Evenements Supprimé	24,00€	22,00€
Evenements	10,00€ à 40,00€	10,00€ à 40,00€

Le coût des événements à destination du public pourra varier entre 10€ à 40€ permettant ainsi au délégataire de pouvoir proposer une plus grande diversité de manifestations en corrélation avec le montant réel de l'événement.

- les abonnements annuels et mensuels :

Il est constaté une lecture des abonnements actuels complexe, avec une fréquentation des activités aléatoire, des réservations non honorées, selon les usages de chacun qui impacte l'occupation complète des séances et leur rentabilité.

La nouvelle proposition d'abonnement a pour objectif de favoriser l'accessibilité pour l'utilisateur à toutes les prestations. Les abonnés pourront en effet ajouter à leur abonnement initial des activités encadrées en sélectionnant 2,4 ou 7 séances par semaine. Les activités encadrées seront donc limitées. Cette proposition permettra à l'utilisateur de personnaliser son abonnement en fonction de ses besoins et de payer le coût des activités en lien avec ses choix et consommation. L'accès à l'espace détente se fera en option.

Ces évolutions tarifaires auront comme avantages :

- plus de disponibilités aux séances d'activités avec des cours moins saturés grâce à la limitation du nombre d'activités qui impliquera un choix de sélection de la part de l'utilisateur, et la réduction des réservations de cours non honorés. En effet, en cas d'absence, le client perdrait son crédit d'activité.
- des abonnements donc davantage adaptés à la consommation et à l'usage.
- un tarif de l'abonnement à son "juste prix".

Ces trois facteurs favorisant ainsi la satisfaction des clients et, par conséquent, leur fidélisation.



ABONNEMENTS - Annuel	TARIFS HORS CCVE	TARIFS CCVE
Classic (accès illimité à l'espace aquatique) Supprimé	293,00 €	260,00 €
Essential : accès espace aquatique + aux activités aquatiques et fitness BASIC Supprimé	558,50 €	520,50 €
Excellence : accès espace aquatique + à toutes les activités aquatiques et fitness Supprimé	705,00 €	661,50 €
OPTION Espace Wellness : accès à l'espace bien-être + salle cardio musculation Supprimé	282,00 €	238,50 €
Classic aqua (accès illimité à l'espace aquatique) ou Classic cardio (accès illimité à l'espace cardio/remise en forme)	293,00 €	260,00 €
Classic + (accès illimité à l'espace aquatique et cardio/remise en forme)	396,00 €	363,00 €
Option 2 activités/semaine	297,00 €	264,00 €
Option 4 activités/semaine	275,00 €	275,00 €
Option 7 activités/semaine	330,00 €	330,00 €
Option Bien-être	242,00 €	242,00 €
Adhésion à la smiling community (à payer lors de la 1ère adhésion)	31,00 €	31,00 €
ABONNEMENTS - Flex (mensuels)	TARIFS HORS CCVE	TARIFS CCVE
Classic (accès illimité à l'espace aquatique) Supprimé	27,00 €	24,00 €
Essential : accès espace aquatique + aux activités aquatiques et fitness BASIC Supprimé	51,00 €	48,00 €
Excellence : accès espace aquatique + à toutes les activités aquatiques et fitness Supprimé	64,00 €	60,00 €
OPTION Espace Wellness : accès à l'espace bien-être + salle cardio musculation Supprimé	26,00 €	22,00 €
Classic aqua (accès illimité à l'espace aquatique) ou Classic cardio (accès illimité à l'espace cardio/remise en forme)	27,00 €	24,00 €
Classic + (accès illimité à l'espace aquatique et cardio/remise en forme)	36,00 €	33,00 €
Option 2 activités/semaine	17,00 €	17,00 €
Option 4 activités/semaine	25,00 €	25,00 €
Option 7 activités/semaine	30,00 €	30,00 €
Option Bien-être	22,00 €	22,00 €

- l'intégration d'un pourcentage de remise à destination des comités d'entreprise, des collectivités et des institutions publiques selon les produits suivants :

- Les cartes 10 entrées
- Les abonnements

La remise s'appliquera de 5 à 10% selon l'engagement de l'entreprise, du CSE (volume d'achat annuel).

Cette tarification pourra être appliquée à l'appui d'un conventionnement avec l'Aquastade, où il sera stipulé le volume prévisionnel d'abonnement évalué par l'entreprise.

Dans le cadre des évolutions exposées, il est proposé aux élus communautaires d'adopter les nouveaux tarifs, à compter du 2 janvier 2025, et à partir du 01 février 2025 pour les usagers ayant déjà souscrit un abonnement.

Vu le contrat de délégation de service public relative à la conception, la réalisation des travaux de réhabilitation du stade aquatique Maurice Herzog ainsi qu'à l'exploitation de l'ouvrage réhabilité et du service public signé le 11 juillet 2016 et notamment son article 38 relatif à la fixation des tarifs,

Vu l'avenant n° 2 au contrat de délégation et plus précisément son annexe 3, intitulée « grille tarifaire »,

Vu la délibération de la CCVE n° 67-2022 en date du 28 juin 2022 relative à la revalorisation des modalités de tarification du centre aquatique communautaire Aquastade,

Vu la délibération de la CCVE n° 95-2022 en date du 27 septembre 2022 relative à la révision des modalités de tarification du centre aquatique communautaire Aquastade pour la location de ligne d'eau (bassin olympique), les séances de natation scolaire et la suppression du tarif destination des comités d'entreprise, des groupes dans l'attente d'une étude fournie par le délégataire,

Considérant la nécessité d'approuver les nouveaux tarifs applicables au centre aquatique communautaire dans l'objectif de redynamiser et valoriser l'attractivité du site, augmenter son taux de fréquentation et ses recettes commerciales,

Considérant la volonté de la CCVE de voir cet équipement communautaire ouverte au plus large public, avec une offre de prestations déployée et attractive,

Vu l'avis émis par les membres du Bureau Communautaire du 10 décembre 2024,

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,
En charge des actions et équipements sportifs d'intérêts communautaires,
Après avoir délibéré,**

APPROUVE les tarifs de l'Aquastade, pour l'accueil des publics et la nouvelle offre de prestations proposées, pour développer l'attractivité du site, selon la grille suivante :



Grille Tarifaire d'AQUASTADE

ENTREES	TARIFS HOR\$ CCVE	TARIFS CCVE
ENTREES ESPACE AQUATIQUE		
1 entrée adulte (à partir de 16 ans)	6,50 €	5,40 €
10 entrées adulte (à partir de 16 ans)	58,50 €	48,80 €
1 entrée enfant (Jusqu'à 15 ans inclus)	5,40 €	4,30 €
10 entrées enfant (Jusqu'à 15 ans inclus)	48,50 €	39,00 €
Enfant de moins de 3 ans	0,00 €	0,00 €
Pass famille (4 dont 2 adultes maximum)	21,00 €	17,00 €
Centre aéré (ratio/enfant)	4,90 €	3,90 €
Entrée handicap	4,90 €	3,90 €
Instant famille (tarif en option sur le prix des entrées unitaires)	4,30 €	4,30 €
Pack famille demi-journée : tarification en option sur le prix des entrées unitaires (1h d'escalade + accès au bassin)		
Evènements	10,00€ à 40,00€	10,00€ à 40,00€
ENTREES ESPACE ESCALADE		
1 entrée adulte (à partir de 16 ans)	13,00 €	13,00 €
5 entrées adulte (à partir de 16 ans)	49,00 €	49,00 €
1 entrée enfant (Jusqu'à 15 ans inclus)	11,00 €	11,00 €
5 entrées enfant (Jusqu'à 15 ans inclus)	44,00 €	44,00 €
PASS-ACTIVITES NATATION		
Pass activités NATATION		
Stage de natation vacances (5 séances/enfant)	81,00 €	76,00 €
Pass-annuel natation (1 séance hebdomadaire de septembre à juin)	336,00 €	260,00 €
Pass-annuel + option aquatique (1 séance hebdomadaire de septembre à juin + accès illimité à l'espace aquatique)	433,00 €	358,00 €
Anniversaire Basic (ratio / enfant)	13,50 €	13,50 €
Anniversaire Premium (ratio / enfant)	15,50 €	15,50 €
Ecole d'escalade + Académie du savoir nager (1h escalade + 1h de natation hebdomadaire)	445,00 €	423,00 €
Stage combiné escalade + natation (5 X3 h sur la semaine de vacances)	184,00 €	163,00 €
Stage pour activité non aquatique (fitness, escalade et autre...) 5 X 1h sur la semaine de vacances + 5 entrées offert	81,00 €	76,00 €
Pass activités BASIC (ex : Aquafitness / Bébés nageurs / STEP / Body Pump...)		
1 séance Basic	14,60 €	13,00 €
10 séances Basic	131,50 €	117,00 €
Pass activités innovant (ex : aquabiking / RPM...)		
1 séance innovante	21,50 €	19,50 €
10 séances innovante	195,00 €	176,00 €
Pass activités All Inclusive (Accès piscine + bien-être + salle cardio-musculation)		
1 entrée all inclusive	24,00 €	22,00 €
10 entrées all inclusive	217,00 €	195,00 €
2h all inclusive	18,50 €	16,00 €
ABONNEMENT S - Annuel		
Classic aqua (accès illimité à l'espace aquatique) ou Classic cardio (accès illimité à l'espace cardio/tennis en forme)	293,00 €	260,00 €
Classic + (accès illimité à l'espace aquatique et cardio/tennis en forme)	396,00 €	363,00 €
Option 2 activités/semaine	187,00 €	187,00 €
Option 4 activités/semaine	275,00 €	275,00 €
Option 7 activités/semaine	330,00 €	330,00 €
Option Bien-être	242,00 €	242,00 €
Adhésion à la smiling community (à payer lors de la 1ère adhésion)	31,00 €	31,00 €
ABONNEMENT S - Flex (mensuels)		
Classic aqua (accès illimité à l'espace aquatique) ou Classic cardio (accès illimité à l'espace cardio/tennis en forme)	27,00 €	24,00 €
Classic + (accès illimité à l'espace aquatique et cardio/tennis en forme)	36,00 €	33,00 €
Option 2 activités/semaine	17,00 €	17,00 €
Option 4 activités/semaine	25,00 €	25,00 €
Option 7 activités/semaine	30,00 €	30,00 €
Option Bien-être	22,00 €	22,00 €
LOCATION		
Location d'1 heure ligne d'eau (bassin Olympique)	54,20 €	50,00 €
Coût récréation support monétique (carte ou bracelet RFD)	5,40 €	5,40 €
Mise à disposition d'un MNS (1h)	38,00 €	38,00 €
Location de la salle de danse (ratio / heure)	108,50 €	100,00 €
SCOLAIRE S		
Scolaires 1er degré (ratio séance/classe) (compris MNS surveillance et encadrement)	92,20 €	85,00 €
Scolaires 2nd degré (ratio séance/classe) (compris MNS surveillance)	70,50 €	65,00 €
COMITES D'ENTREPRISE / GROUPE S		
Comités d'entreprise / groupes (ratio / entrée)	5 à 10 %	5 à 10 %



Conseil Communautaire du 17 décembre 2024
SPORT

Délibération n° 116-2024 : Tarification du centre aquatique communautaire Aquastade à compter du 2 janvier 2025

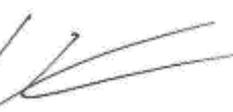
Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20241220-116-2024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

PRECISE que les tarifs seront appliqués le 02 janvier 2025 et à partir du 01 février 2025 pour les usagers ayant déjà souscrit un abonnement.

AUTORISE le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour		35
Contre	Vincent BERNIER avec le pouvoir de Louis LANGLET, Laëtitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE avec le pouvoir de Marc NICOL, Patrick POLVERELLI.	05
Abstention	François PAROLINI, François PLANTE.	02

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus
Fait à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, le 18/12/2024.

Le Président
Patrick IMBERT

Le secrétaire de séance
Gilles LE PAGE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de son affichage ou publication le



Le Président
Patrick IMBERT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.